



Point de Rencontre d'Urgence (PRU) **Votre antenne en cas d'événement majeur ou de situation d'urgence dans votre commune**

Cette brochure vous indique comment obtenir des informations et de l'aide en cas d'événement majeur dans votre commune (inondations, séisme, panne prolongée d'électricité, etc.).

Elle contient également des mesures que vous pouvez prendre vous-même. Lisez-la attentivement et conservez-la soigneusement.

L'essentiel en bref

A quoi sert un PRU ?

Dans l'éventualité où votre commune serait touchée par une situation d'urgence ou un événement sortant de l'ordinaire, un point de rencontre d'urgence doit :

- vous permettre d'obtenir des informations quant à la situation locale ;
- vous apporter de l'aide ou, à l'inverse, coordonner l'assistance à autrui ;
- permettre de contacter les services d'urgence (117-118-144) en cas de panne ou d'interruption des moyens de télécommunication.



**POINT DE
RENCONTRE
URGENCE**

Une situation d'urgence peut survenir n'importe quand et n'importe où. C'est pourquoi il est important de bien s'y préparer.



Point de Rencontre d'Urgence (PRU) Votre antenne en cas d'événement majeur ou de situation d'urgence dans votre commune

Comment et où trouver un PRU ?

Les points de rencontre d'urgence sont facilement repérables. En cas d'activation sur décision des autorités, une signalétique est placée devant le site retenu.

Les PRU se trouvent en général dans des bâtiments publics tels que des administrations communales, des écoles, des salles de gymnastique ou des salles polyvalentes.

Les sites sont choisis de façon à ce qu'ils soient accessibles à la majorité de la population que ce soit à pied, à vélo ou au moyen d'un véhicule motorisé.

Si possible, écoutez la radio ou consultez l'application Alertswiss pour connaître l'état d'activation des PRU. Ceux-ci peuvent en effet être activés individuellement selon l'urgence et les besoins.

Pour savoir où se trouve le point de rencontre d'urgence le plus proche dans une commune, consultez le site

www.pointrencontreurgence.ch

ou référez-vous à la brochure « PRU » de votre commune de résidence ou lieu de travail.





Point de Rencontre d'Urgence (PRU) Votre antenne en cas d'événement majeur ou de situation d'urgence dans votre commune

Pour vous préparer à une situation d'urgence

- ✓ Constituez suffisamment de réserves d'eau et de nourriture.
- ✓ Prenez des dispositions pour être en mesure de vous occuper temporairement de proches nécessitant des soins. Prévoyez une réserve de médicaments et articles d'hygiène pour une semaine.
- ✓ Au moyen d'une radio à piles ou d'un autoradio, vous recevrez des informations importantes des autorités, aussi en cas de panne de courant.
- ✓ Des bougies, des lampes de poche et un réchaud de camping (+ piles et cartouches de gaz) vous permettront d'avoir de la lumière en cas de panne de courant et de réchauffer de la nourriture.
- ✓ Si vous disposez d'une cheminée ou d'un four à bois, faites des réserves de bois, briquelettes ou pellets.
- ✓ Ayez toujours un minimum d'argent en espèces chez vous. En cas de panne de courant, les distributeurs d'argent et les moyens de paiement électroniques pourraient ne plus fonctionner.

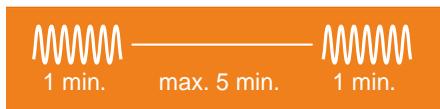
Réserves de secours

- | | |
|---|---------------------------------------|
| – Au moins 9 l d'eau par personne | – Riz ou pâtes |
| – Bouillon, poivre, sel | – Fromages à pâte dure |
| – Saucisses sèches, viande séchée | – Lait condensé, lait UHT |
| – Fruits secs et fruits à coque | – Huile ou matière grasse |
| – Plats préparés, soupes et sauces instantanées | – Nourriture spéciale pour nourrisson |
| – Conserves (viande, poisson, légumes, fruits, champignons) | – Sucre, confitures, miel, chocolat |
| – Jus de fruits et de légumes | – Biscottes, pain croustillant |
| – Café, cacao, thé | – Nourriture pour animaux |
| | – Trousse de secours |
| | – Médicaments personnels |



Point de Rencontre d'Urgence (PRU) Votre antenne en cas d'événement majeur ou de situation d'urgence dans votre commune

Alarme en cas de danger



En cas de danger imminent pour la population, l'alarme générale peut être déclenchée. Les sirènes diffusent un signal sonore oscillant d'une minute.

Que faire ?

- écouter la radio
- suivre les instructions des autorités



En cas d'inondations imminentes, les sirènes diffusent douze signaux sonores graves. Cette alarme-eau n'est déclenchée que dans les régions concernées par ce risque.

Que faire ?

- quitter immédiatement la région à risque et rejoindre les hauteurs
- suivre les instructions des autorités

La plateforme d'alarme nationale

En cas d'événement, les autorités transmettent l'alarme et fournissent des informations en continu par le biais de l'application Alertswiss. Grâce à Alertswiss, vous pouvez recevoir des informations, messages d'alerte, ainsi que l'alarme générale directement sur votre téléphone mobile sous la forme de notifications push.



Téléchargement sur <https://alert.swiss> ou en scannant le QR-code suivant :

